



Licenciée pour inaptitude put on toucher le prorata du 13ème mois

Par **sousou78**, le 14/11/2012 à 13:59

Bonjour,
j'étais licenciée pour inaptitude à mon poste depuis juin 2012 mais je viens de me rendre compte que sur mon solde tout compte je n'ai pas eu le prorata sur le 13 ixième mois est ce que j'ai le droit? sachant que j'étais en arrêt de travail depuis janvier 2012 et que j'ai travaillé dans cette boite depuis juillet 2009.
merci d'avance

Par **DSO**, le 14/11/2012 à 15:21

Bonjour,

Les conditions d'obtentions du 13 ème mois doivent être mentionnées dans l'accord d'entreprise. Il faut donc vous rapprocher des repréasantants du personnel, pour en connaître les dispositions. (Si le 13ème mois est prévu par la convention collective - mais je doute que cela soit le cas - il faut alors s'y référer).

Cordialement.
DSO

Par **sousou78**, le 14/11/2012 à 15:41

rebonjour,
merci de votre réponse, d'habitude je touche le 13ième mois, merci d'avance

Par **DSO**, le **14/11/2012** à **15:53**

Oui, mais il peut y avoir des conditions de présence au moment du paiement, des conditions de durée d'absence etc...

Cordialement,
DSO

Par **sousou78**, le **14/11/2012** à **16:08**

merci pour votre réponse, notre convention collective est : commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, c'est tout ce que je sais c'est un petit super marché de 6 à 9 salariés voilà
encore merci

Par **pat76**, le **16/11/2012** à **15:22**

Bonjour sousou

Votre inaptitude faisait suite à quoi?